



Reviers

Bulletin municipal

Juillet 2013

Centre bourg

Un habitant de la commune s'est tout particulièrement investi dans le projet d'aménagement du centre bourg. Il nous a proposé un plan d'ensemble que nous avons approuvé et respecté. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié. Il nous a ainsi permis de valoriser cet espace central du village pour le plaisir de tous.

Cette belle réalisation a été rendue possible grâce à une subvention attribuée par Jean-Léonce Dupont sur sa réserve parlementaire (5 089 €), ainsi que par le versement (12 000 €) à la commune des actifs de l'ancienne association du Festival de Reviers aujourd'hui dissoute. Nous remercions tout particulièrement Francis Windsor, dernier président et tous les membres de l'association.

La commune a contribué à hauteur de 25 000 €.

Notons que les coûts ont été minimisés par un travail efficace de Max Madelaine et Eric Marie. Un grand merci à tous les deux.

Le parking, dont le coût total s'élève à 30 282 €, a été subventionné par le conseil général à hauteur de 15 030 €. Le reste est pris en charge par la commune. Un portique a été installé à l'entrée du parking. Il gêne certaines personnes, c'est dommage, car ce parking n'a pas la structure nécessaire pour accueillir des poids lourds. C'était dans l'intérêt de préserver cet ouvrage qui coûte à l'ensemble des habitants du village.

PLU (Plan Local d'urbanisme)

Après la prise en compte des remarques de l'état, après l'enquête publique et le rapport favorable du commissaire enquêteur, les modifications à apporter ont été transmises au responsable du PLU. Le Conseil Municipal l'a approuvé tel qu'il nous a été présenté. Il est remis en préfecture.

Finances de la commune

Budget de la commune (résumé)

| | Dépenses | Recettes |
|--|------------|------------|
| Section de fonctionnement | 295 473,22 | 353 717,63 |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 58 244,41 € | | |

| | Dépenses | Recettes |
|--|------------|------------|
| Section d'investissement | 261 058,53 | 243 639,48 |
| Résultat de clôture de la section d'investissement : déficit de 17 419,05 € | | |
| Résultat de clôture cumulé : excédent de 40 825,36 € | | |

Budget assainissement (résumé)

| | Dépenses | Recettes |
|--|-----------|-----------|
| Section de fonctionnement | 35 802,33 | 61 251,98 |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 25 449,65 € | | |

| | Dépenses | Recettes |
|--|-----------|-----------|
| Section d'investissement | 70 287,75 | 34 013,01 |
| Résultat de clôture de la section d'investissement : déficit de 36 274,74 € | | |
| Résultat de clôture cumulé : déficit de 10 825,09 €* | | |

* L'emprunt de 35 000 € contracté pour la réfection du 3^{ème} bassin n'était pas versé au moment du budget, ce qui explique ce déficit.

Budget du CCAS (résumé)

| | Dépenses | Recettes |
|--|-----------|-----------|
| Section de fonctionnement | 29 297,34 | 51 680,40 |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 22 386,06 € | | |

| | Dépenses | Recettes |
|---|-----------|-----------|
| Section d'investissement | 16 800,21 | 16 417,70 |
| Résultat de clôture de la section d'investissement : déficit de 382,51 € | | |
| Résultat de clôture cumulé : excédent de 22 000,55 € | | |

Augmentation de la redevance d'assainissement

La redevance d'assainissement suit l'évolution du coût de la vie. En conséquence, elle augmente de 2 % à compter du 1^{er} juillet 2013. Le m³ d'eau qui était de 1,30 € HT est porté à 1,33 €. La prime fixe semestrielle qui était de 15,60 € HT est portée à 15,91 € HT.

Taxes directes locales 2013

- Taxe d'habitation : 7,55 €
- Taxe foncière bâti : 12,41 €
- Taxe foncière non bâti : 12,43 €
- CFE : 9,95 €

Soit une augmentation d'environ 2 %

Composition du prochain conseil communautaire

Les prochaines élections aux conseils communautaires auront lieu en mars 2014. Une nouvelle loi régit la répartition des sièges.

La proposition de la communauté de communes de maintenir 2 sièges par commune quel que soit le nombre d'habitants a été refusée par la préfecture : les accords locaux doivent tenir compte de la population de chaque commune pour respecter le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage.

Après discussion et délibération le conseil communautaire d'Orival propose aux conseils municipaux de la communauté de commune la composition communautaire suivante sur la base de 32 sièges.

Les communes ayant une population inférieure à 200 habitants (Colombiers-sur-Seulles, Cully, Rucqueville, Tierceville) seraient représentées par un seul délégué, celles de 200 à 1000 habitants (Amblie, Bény sur Mer, Coulombs, Fontaine-Henry, Lantheuil, Martragny, Reviers, Saint Gabriel Brécy, Villiers le Sec) par deux délégués et Creully et Thaon, qui représentent à elles seules plus de 42 % de la population de la communauté de communes, par cinq délégués chacune.

Le conseil municipal de Reviers valide cette proposition qui, des deux propositions admises par le Préfet, lui semble être celle qui permette aux petites communes d'être représentées au mieux tout en regrettant que la répartition actuelle, qui a fait ses preuves, soit refusée.

Divers

- ✓ Les travaux de réfection de la rue de la Pierre Debout commenceront le 22 juillet.
- ✓ Circulation routière de la Grand'Rue
Pour sécuriser et réduire la circulation des véhicules dans le village, la préfecture nous demande d'étudier différentes solutions. Une réflexion est en cours depuis quelques temps déjà. Un plan d'aménagement avec implantation de deux feux tricolores est envisagé. Il sera consultable en mairie à l'automne.
- ✓ La circulation de la rue du Bout Souverain va être remise en double sens de la rue des Coutures à la rue des Ecoles.
- ✓ Il n'existe actuellement pas de trottoir entre la sortie du Clos Michel et la rue de Bout de Banville, ce qui crée un danger pour les piétons, en particulier pour les enfants. Une étude menée en concertation avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), ancienne DDE, nous permettra de trouver une solution sécuritaire. Toutefois, pour la rentrée scolaire de septembre un aménagement provisoire sera en place :
 - Un panneau limitant la circulation à 30 km/h sur la route d'Amblie avant la sortie du lotissement,
 - Des balises auto-relevables permettant de délimiter un trottoir,

- Le STOP de la route d'Amblie sera remonté à hauteur de la sortie du lotissement,
 - Un STOP installé au carrefour de la route de Bayeux et de la route d'Amblie.
- ✓ Pour ralentir la circulation sur la D170 (rue des Moulins), devant le château, le STOP à la sortie du pont sera supprimé et remplacé par deux STOPS, l'un dans le sens Courseulles-Reviers, l'autre dans le sens Reviers-Courseulles, forçant l'arrêt sur la D170.
 - ✓ A la hauteur du planitre deux STOPS, de part et d'autre de la D170 seront également mis en place.
 - ✓ Maintenant que le parking du centre bourg est en service, nous invitons les habitants de la rue des Moulins et de la rue des Marais à l'utiliser. Un arrêté sera pris interdisant le stationnement sur les trottoirs, prévoyant verbalisation en cas de non-respect.
 - ✓ Installation d'un abribus rue des Moulins, destiné en particulier aux lycéens qui prennent les Bus Verts pour se rendre à Caen.
 - ✓ La commune de Reviers est une nouvelle fois inscrite au concours 2013 des villes et villages fleuris. Pour le classement, le jury tient compte non seulement de l'effort municipal mais aussi de la participation des habitants. Vous êtes invités à fleurir vos façades et balcons.

Pleine Vie

Une grande soirée a été organisée samedi 29 juin. Le beau temps, rare pourtant, était de la partie. 150 personnes se sont retrouvées autour d'une paëlla, préparée par Colette Lebas. Cette manifestation a rapproché non seulement les habitants de Reviers qui en ont apprécié l'initiative mais également des habitants des villages voisins. A l'issue du dîner un concert rock a animé la soirée, qui s'est prolongée tard dans la nuit.

Saluons l'initiative et les efforts des bénévoles de Pleine Vie qui en ont permis la réussite.

<http://pleineviereviers.unblog.fr>

Rappel

✓ *Feux interdits*

Il est interdit de faire du feu en plein air sous quelque motif que ce soit. Les déchets végétaux doivent être apportés à la déchetterie.

Horaires de tonte des pelouses

Pour la tranquillité de chacun et les relations de bon voisinage nous vous rappelons les horaires de tonte en vigueur dans notre village :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.